

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 1 **Date de dépôt :** 31/03/2020 **Heure de dépôt :** 18:18 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : J'ose espérer que TOUS les agriculteurs ont conscience d'utiliser des armes de destruction massive quand ils épandent les biocides. Pourquoi un énorme pourcentage des insectes, des oiseaux, de la micro-faune ont-ils disparu ces dernières décennies ? Pourquoi les abeilles disparaissent-elles peu à peu ? Pourquoi les sols (qui sont un bien commun puisqu'ils nourrissent l'humanité, perdent-ils irrémédiablement leur fertilité en perdant en même temps leur micro-faune (insectes, vers de terre...). Nous sommes en train de laisser aux générations futures du béton et non des sols nourriciers. Pourquoi les agriculteurs eux-mêmes et leurs familles sont-ils touchés par des maladies : maladies neurologiques (les insecticides ne sont-ils pas des neuro-toxiques ?), cancers type lymphomes (la lymphe qui a pour rôle "d'épurer" notre corps des poisons absorbés)... ? Toute personne honnête intellectuellement fait ces constats qui amènent à une seule conclusion : IL FAUT CESSER CETTE AGRICULTURE DE MORT ! Et se tourner vers les seules techniques agronomiques qui préservent, voire améliorent leur environnement : les agricultures dites "biologiques". Dans ce contexte la question d'une distance minimum ne se pose pas. Evoquer une distance -quelle qu'elle soit- c'est prendre les gens pour des crétins. On ne maîtrise pas les dérives liées au vent. Les biocides enrobant les semences se diffusent dans la plante et tuent les insectes pollinisateurs (pas de distance minimum dans ce cas là !). Et ceux qui sont utilisés dans les silos pour la "conservation" des grains...? Quand les biocides se transforment en aérosols après épandage, ils sont transportés par le vent. Donc, cette histoire de distance est une vaste fumisterie pur complaire à Mme . et consorts. UNE SEULE SOLUTION : une agriculture VRAIMENT respectueuse de l'environnement, utilisant des produits issus de la nature et "recyclables" par l'environnement sans risques ni pour cet environnement, ni pour les humains (et les agriculteurs sont les premiers concernés !).

Numéro : 2 **Date de dépôt :** 01/04/2020 **Heure de dépôt :** 11:16 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Si cette charte est une bonne initiative son contenu et sa méthode d'élaboration est à revoir :

Pourquoi concevoir un outil avec pour ambition le « bien vivre ensemble », et de favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs, sans concertation de toutes les parties ? Cela ressemble davantage à une charte faite par le monde agricole pour le monde agricole.

Par ailleurs, à la page 6 du document : qui va s'assurer que le bâtiment n'est pas occupé le jour du traitement et dans les 2 jours suivants le traitement ? Je pense en particulier aux résidents secondaires qui peuvent occuper leur résidence de façon imprévue.

Je ne sais pas vraiment en quoi la charte peut-être utile puisqu'elle n'apporte rien de plus à la réglementation en vigueur ?

Cordialement

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 3 Date de dépôt : 01/04/2020 Heure de dépôt : 11:30 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Boniour.

Suite à la lecture de la proposition de la charte concernant les distances minimales de sécurité pour les épandages des pesticides autour des habitations, j'ai noté que l'objet de cette charte est de diminuer ces distances.

Je ne pense pas que ces propositions sont acceptables pour garantir la santé des citoyens.

Les distances minimales de cinq mètres pour les cultures basses et de 10 mètres pour les cultures hautes (arboriculture, viticulture, arbres et arbustes notamment) seront à respecter, à proximité des habitations, par les agriculteurs qui épandent des produits phytosanitaires.

Pourquoi encore réduire ces distances initiales fixées dans le décret ?

En cas même de très faible vent, une distance de 3 m semble ridiculement peu !

Encore une fois on réduit des mesures de sécurité sanitaire pour favoriser l'économie au détriment de la santé des citoyens !

Non, je ne suis pas favorable à cette charte. Qu'on respecte le décret initiale.

Numéro : 4 Date de dépôt : 01/04/2020 Heure de dépôt : 14:34 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Chez EELV41, nous pensons que l'avenir de l'agriculture ne peut pas passer par la chimie basée sur le pétrole mais par l'agronomie et l'Agriculture Biologique. La viabilité économique des systèmes en AB n'est plus à démontrer. Si on veut réellement repeupler nos campagnes et augmenter le nombre d'agriculteurs, la question de la taille des exploitations est fondamentale. Il est contradictoire de communiquer pour plus de paysans et « en même temps » de ne pas limiter la taille des fermes. Nous pensons que les mesures de protection installées par le gouvernement dans l'urgence médiatique sont un grand « n'importe quoi ». Ou nous voulons protéger les habitants et alors, on transforme réellement l'agriculture en rémunérant sérieusement sa transformation ou alors, on continue la politique menée depuis des décennies qui désertifie les campagnes, pollue les sols, l'alimentation et les hommes et précarise les agriculteurs. Le système actuel n'est tenable pour personne. Concernant les périmètres de protection, le passage très rapide en zone AB de zones tampons élargies pourraient être un premier pas vers l'agriculture de demain. Nous sommes à disposition pour échanger sur ces sujets très importants pour l'avenir. Bien cordialement,

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 5 Date de dépôt : 01/04/2020 Heure de dépôt : 17:15 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Cette charte a été établie de façon unilatérale par les utilisateurs de produits "phytopharmaceutiques" sans aucune concertation avec les associations de protection de la nature, au vivant.

Cette façon peu démocratique de pratiquer ne me semble pas être à même de favoriser le dialogue entre les utilisateurs de ces produits qui sont dangereux pour la nature sans l'être tout en l'étant quand même.

Cette mascarade n'a aucun sens.

Numéro : 6 Date de dépôt : 02/04/2020 Heure de dépôt : 11:47 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je m'engage à respecter les distances prévues par la loi, j'utilise un matériel adapté à l'épandage de produits phytopharmaceutiques qui est contrôlé tous les 5 ans comme l'impose la loi. J'interviens dans mes champs uniquement quand les conditions météorologiques sont propices et limitent la dérive du produit.

Numéro : 7 Date de dépôt : 02/04/2020 Heure de dépôt : 21:49 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Pourquoi ne pas permettre la mise en place de barrières physique coupe vent (végétalisées ou fabriquées) afin de limiter la dérive

Numéro : 8 Date de dépôt : 03/04/2020 Heure de dépôt : 14:29 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Totalement opposé à l'usage de produits chimiques : les pouvoirs publics feraient mieux d'inciter les agriculteurs et éleveurs à respecter la nature, au lieu de l'asservir. Par ailleurs, il serait vraiment judicieux de revoir la formation des agriculteurs et éleveurs en interdisant tout enseignement sur l'agro-chimie, sauf pour en dénoncer tous les méfaits.

Numéro : 9 Date de dépôt : 13/04/2020 Heure de dépôt : 13:46 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Les surfaces agricoles sont sans cesse grignotées par de nouvelles habitations. L'application d'une zone non traitées peut être appliquée aux acquéreurs des nouveaux terrains en stipulant au travers des PLU une zone d'interdiction de construction afin que la contrainte imposée par "le monde politique et citoyen" n'entrave pas la possibilité d'entreprendre des agriculteurs.

J'estime que le monde agricole doit être indemnisé pour ce manque à gagner sachant que nous payons un droit de location (le fermage) aux propriétaires.

En espérant que mon observation soit lue et retenue.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 10 Date de dépôt : 14/04/2020 Heure de dépôt : 07:43 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour.

Je trouve que cette Charte permet de bien encadrer la mise en application de ce décret affligeant pour le monde agricole de décembre dernier.

Elle doit permettre aux concitoyens et au monde agricole de renouer le dialogue et des liens. Il est important que cela aille dans ce sens.

Aussi, il est important de comprendre que les agriculteurs sont des professionnels et sont formés pour la bonne applications des produits phyto. N'apprenons pas à un maçon à faire son béton ou à médecin de soigner.....

En cette période troublante, REVENONS AUX FONDAMENTAUX... comme à dis notre président et défendons notre si belle agriculture française qu'on affaiblit depuis quelques années avec des idées qui se disent écologiques mais qui sont plutôt bobologique!!!

Numéro : 11 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 06:53 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour, habitant le long d'un champs comme le reste de ma rue, je peux me permettre de vous dire que ces distance de traitement sont loin d'etre respectées, ce qui empoisonne tout le quartier.
Cordialement

Numéro : 12 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 09:19 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : nous trouvons totalement indécent que vous profitiez d'une situation dans laquelle aucune voix contraire ne peut s'organiser et se manifester et que l'attention du public est ailleurs, pour faire passer une mesure à laquelle, vous le savez bien, une tres grande partie de la population est hostile
Cela résume parfaitement ma pensée

Numéro : 13 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 09:33 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : C'est totalement indécent que la FNSEA et le ministère de l'Agriculture profitent d'une situation dans laquelle aucune voix contraire ne peut s'organiser parce que l'attention au public est ailleurs, pour faire passer une mesure à laquelle une tres grande partie de la population est hostile.

En ces temps d'agribashing il ne faut pas donner le bâton pour se faire battre ! Revenons à la raison.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 14 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 10:53 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : C'est scandaleux: consultation pendant le confinement. C'est totalement indécent que la FNSEA et le ministère de l'Agriculture profitent d'une situation pendant laquelle aucune voix contraire ne peut s'organiser et que l'attention du public est ailleurs, pour faire passer une mesure à laquelle une très grande partie de la population est hostile.

Numéro : 15 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 11:00 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : C une honte. On profite du confinement pour annuler des lois précédemment votées
Et en plus on fait une enquête en espérant que personne ne sera au courant
BRAVO LA DÉMOCRATIE

Numéro : 16 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 11:41 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour

Je trouve scandaleux de profiter du confinement lié à une crise sanitaire sans précédent pour autoriser un épandage de pesticides plus près des maisons. Les pesticides tuent la biodiversité, ce qui n'est pas sans conséquence sur des risques sanitaires à venir, comme le covid 19 que nous subissons aujourd'hui. L'activité humaine productiviste prend sur les réservoirs naturels de virus et nous y sommes plus exposés. Et après on ne sait pas gérer ou difficilement, en mettant tout le monde en danger.

D'autres choix de travail de la terre et de nourrissage de l'humanité sont possibles et sont déjà mis en œuvre par certains.

Numéro : 17 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 11:52 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : C est honteux et gravissimes. Vous attendez à la vie des citoyens en profitant du confinement. Les pesticides ont nuisibles pour tous les êtres vivants. Vous profitez de l'absence de débat public pour favoriser le rapprochement de substances nuisibles vers les habitations. Je m'oppose à de tels actes. N'avez vous pas compris que vous tuez la biodiversité, la nature, les êtres vivants !!!!

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 18 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 11:55 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour

Alors que l'utilisation de produits phytosanitaires demeure dangereuse pour la sante, Que la main de l'homme est responsable des dereglements, et des dysfonctionnements qui conduisent à ce que nous vivons, vous continuez à vous evertuer à reproduire les erreurs des 40 dernières années, pire, vos lobbys demandent une utilisation encore plus dangereuse pour le vivant
Je suis donc hostile à l'utilisation non seulement à proximité des maisons/ cours d'eau et lieux de passage mais d'une manière générale à leur utilisation
Il existe une autre agriculture.
Merci de le prendre en compte

Numéro : 19 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 12:23 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Serait iil possible d'envisager une agriculture sans pesticides....

Numéro : 20 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 12:56 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Cette enquête publique est scandaleuse

Numéro : 21 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 14:58 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis formellement contre la réduction de la zone de non-traitement par les produits phytosanitaires. Ma propriété jouxte les champs et dès qu'ils sont en train d'être traités je sens l'odeur du produit. Je ne suis jamais prevenue. Je suis forcee de fermer de suite les fenetres et ne pas sortir dans le jardin jusqu'à ce que l'odeur disparaisse. Mon potager en prend un coup également.

Numéro : 22 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 16:04 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Les produits diffusés ne sont pas indispensables surtout jusqu'au bout extrême des parcelles. Il est volatile et détruit la zone tampon qui protège les parcelles voisines... voire les atteint directement. Je cultive en potager et verger sans produits phytosanitaires qui ont un impact negaur à moyen et long terme. Ces acivites sont nocives et n'utilisent pas les bonnes connaissances, modernes et scientifiques qui vont en faveur d'agriculture plus durable et moins coûteuse.
De nombreuses raisons d'être opposée à ces techniques et à ce qu'elles n'atteignent pas mon espace vital.
Merci de considérer mon opinion.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 23 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 18:03 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Une consultation en plein covid....

Juste une vaste blague

Si vous tenez à mon avis, je vous le donne :

C est très simple, inverssons les pratiques actuelles !

Vous tenez à traiter ok mais indiquez le en gros sur l emballage ou l étiquette, cela devrait etre obligatoire, le bio devrait être la norme.

Cordialment,

Numéro : 24 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 18:40 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Les propos de ce Monsieur irresponsable me font bondir aussi.... "On ne fait pas n'importe quoi. on soigne nos plantes quand on fait de la pulvérisation de produits chimiques. On ne pollue pas."

Comment aujourd'hui un responsable syndical peut tenir de tels propos?

L'agriculture n'a pas besoin de la chimie pour être performante de nombreuses expériences en permaculture existent et prouvent qu'elle sont rentable. les résultats du programme de recherche mené de 2011 à 2015 en partenariat avec l'INRA et AgroParisTech de la ferme du bec Hellouin « Maraîchage biologique et performance économique » ont confirmé l'efficacité de ce type de maraîchage très intensif, sur petite surface.

Il est impératif de sortir du modèle productiviste et POLLUANT de l'agriculture conventionnel.

Je ne sais pas si Florent Leprêtre a des enfants et s'il se soucie de leur avenir et de leur santé? Moi oui...

Je rappelle juste la promesse d'Emmanuel Macron pleine de bon sens et de justesse: "Nous placerons la France en tête du combat contre les perturbateurs endocriniens et les pesticides. Ils sont l'une des principales causes de l'augmentation des cancers des enfants depuis vingt ans. "

Je fais donc la proposition de l'abandon de tous les pesticides

Cordialement

Numéro : 25 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 18:54 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Les agriculteurs savent faire leur travail et respectent scrupuleusement les règles et directives qui s'imposent déjà sur l'application des pesticides.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de rajouter une norme supplémentaire surtout quand on voit qu'aujourd'hui on a plus que besoin d'eux pour assurer notre alimentation en temps de crise sanitaire et mondiale.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 26 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 21:25 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La santé est primordiale. L utilisation de phytosanitaire ne peut plus être utiliser.
Pourquoi ne pas planter des essences robustes.et résistantes comme le faisaient nos anciens ? Pour les legumes il existe des techniques permettant de s en passer... maintenant il faudra bouleverser notre système de semences et nos techniques. cela passera aussi par l éducation !!!

Numéro : 27 Date de dépôt : 16/04/2020 Heure de dépôt : 23:18 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La démarche de la concertation des riverains est une bonne chose, cela permet de sensibiliser les habitants aux nouvelles obligations des agriculteurs. D'en percevoir les avantages, mais aussi les difficultés.

Cette mise à distance de l'utilisation des produits phyto des lieux d'habitation est une bonne chose, cependant j'ai quelques observations et questionnement.

Comment est défini un lieu d'habitation ? par parcelle cadastrale, classification des terrains selon le plan local d'urbanisme...

Est-il prévu de communiquer auprès des riverains directement ou par le bien des collectivités sur l'obligation des agriculteurs par rapport aux nouvelles directives ? Sera t-il aussi prévu de rappeler que l'habitant est chargé de l'entretiens de la clôture des deux cotés!!

Pourquoi appliquer une distance différente pour les habitations que pour les points d'eau? La pollution est moins directe sur l'homme, mais tout aussi impactant sur la ressource naturelle.

Il y aura t'il un accompagnement pour les agriculteurs afin de déterminer clairement les distances ? par exemple un chemin rural ou voie routière séparant une maison d'une culture rentre t'ils dans les 20 m ou alors les directives ne s'appliquent pas.

Avec cette nouvelle logique de 20m et la fragmentation d'urbanisme, la superficie pour maintenir une culture conventionnelle sera très réduite pour certaines parcelles. Est-il prévu d'accompagner les agriculteurs (financièrement, conseils..) pour faire face à cette problématique. Par exemple, en créant des zones prioritaires pour aider à la reconversion en agriculture bio, à l'échange de parcelle ou à la reprise de bail agricole pour de jeune agriculteur afin de faciliter leur installation. Ou malheureusement, ces parcelles seront-elles classés "à urbanisé".

Suite à ces nouvelles directives, seras-t'il mis en place une surveillance du bon respect ainsi que celle concernant les points d'eau (mare).

Merci pour votre démarche

Cordialement

Numéro : 28 Date de dépôt : 17/04/2020 Heure de dépôt : 12:46 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La semaine dernière, j'ai ressenti deux jours de suite une très forte odeur de purin. Il était impossible de sortir dans le jardin tant l'odeur était forte et incommodante.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 29 **Date de dépôt :** 17/04/2020 **Heure de dépôt :** 13:09 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Dans le contexte de crise actuel, et dans un contexte plus général d'une nouvelle volonté d'une bonne alimentation (saine et respectueuse de l'environnement) pour de plus en plus de consommateurs, et dans le même temps d'une volonté de prendre en compte l'environnement, et la santé, il semble nécessaire de ne pas assouplir les distances de sécurité pour l'épandage de produits phytosanitaires. De plus les formes urbaines en périphérie des villages ruraux sont souvent des extensions pavillonnaires récentes. Cet habitat est bien souvent occupé par des neo-ruraux, jeunes couples ayant des enfants en bas-ages et des personnes âgées. Les enfants et les personnes âgées sont des populations fragiles et l'épandage de produits phytosanitaires trop proche des habitations peut constituer un risque pour leur santé. Il semble nécessaire de ne pas attendre les résultats de recherches scientifiques pour protéger les populations d'éventuels dangers pour la santé parfois déjà avérés par ces mêmes travaux de recherche. Il s'agit aussi de recréer du lien entre agriculteurs et consommateurs. de faire renaître une profession en se basant sur la discussion et la confiance. Prendre soin des consommateurs, ne pas laisser planer le doute sur les enjeux de santé c'est assurer ce nouveau lien à créer. C'est lui permettre de se fonder dans la confiance. Alors oui il faut maintenir l'épandage de pesticides et autres produits phytosanitaires bien à distance des habitations et des installations communales, quitte à réduire le rendement des parcelles traitées. Pour pallier à ce manque de rendement on peut proposer une conversion à la polyculture ou à la polyculture élevage. Il s'agirait de convertir les bandes de distanciations élargies en pâtures ou en cultures biologiques ou encore en haies. La filière bois peut permettre de faire barrière et d'offrir un complément de revenus sur le long terme pour l'agriculteur. De plus cette diversification des cultures porte un intérêt paysager. L'agriculture étant un marqueur important du paysage rural.

Numéro : 30 **Date de dépôt :** 17/04/2020 **Heure de dépôt :** 20:51 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonsoir.
C'est scandaleux et abject de profiter du confinement pour pourvoir arroser encore plus de pesticides toxiques et dangereux pour nos écosystèmes les espaces agricoles. Alors même que beaucoup d'entre nous en profitent pour se balader près de leurs habitations et que l'État, les collectivités etc multiplient les plans pour diminuer les quantités de pesticides utilisées.
Affligeant.
Salutations.

Numéro : 31 **Date de dépôt :** 17/04/2020 **Heure de dépôt :** 21:30 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis opposé à la réduction de la distance entre les habitations et les zones de traitement de produits phyto-sanitaires. 3 mètres c'est beaucoup trop peu ! Le moindre coup de vent va éparpiller le produit sur les habitations !

Numéro : 32 **Date de dépôt :** 18/04/2020 **Heure de dépôt :** 09:01 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis avant tout un citoyen français, fils d'agriculteur, devenu citoyen pour gagner ma vie correctement, tout en compatissant pour les difficultés qu'éprouvent les "petits" agriculteurs pour survivre ... Je vous assure qu'il est maintenant nécessaire d'arrêter d'épandre des pesticides à moins de 10 m des habitations ! Les pratiques agricoles vont devoir changer, les industriels de la chimie vont devoir réduire leurs ambitions "financières"... Il n'y a pas que le profit qui compte pour les nouvelles générations ! Tenez-en compte SVP. Cordialement.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 33 Date de dépôt : 18/04/2020 Heure de dépôt : 10:50 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Les agriculteurs (ou plutôt modèle agricole le plus répandu) et la société sont en train de dériver de plus en plus loin l'un de l'autre. Des objectifs très souvent uniquement tournés vers la production d'un côté, des attentes alimentaires mais aussi environnementales et concernant la santé qui s'expriment fortement de l'autre côté.

Les ZNT sont une sorte de compromis, on produit sur ces zones, mais en tenant compte aussi des autres attentes.

Le travail sur la qualité de l'eau mis en œuvre par les syndicats de rivières doit être pris en compte par les agriculteurs, en respectant ces zones.

La santé des riverains ne doit être bradée. Le monde agricole semble réticent au changement, et pourtant sait aussi parfois profiter des opportunités comme les circuits courts. Il faut absolument que les agriculteurs acceptent les changements attendus par les Français en adaptant leurs pratiques qui peuvent avoir un effet très important au-delà des parcelles agricoles.

Numéro : 34 Date de dépôt : 18/04/2020 Heure de dépôt : 13:19 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : En dehors du fait que je pense que cette proposition soit un contre-sens écologique et politique, il me semble qu'organiser une consultation publique dans cette période de crise de santé publique relève pour le moins d'un cynisme politique voire d'un acte démocratique.
Pour résumer, je suis contre la proposition et outré par la méthode..

Numéro : 35 Date de dépôt : 18/04/2020 Heure de dépôt : 17:43 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour

votre charte devrait contenir les points suivants :

1) Obligation pour les agriculteurs de prévenir les riverains 12 heures à l'avance par quelques moyens que ce soit.

2) obligation pour les agriculteurs de donner la nature des produits pulvérisés aux riverains .

3) en cas d'incident ou de dérive importante , obligation pour les agriculteurs de le signaler aux riverains .

4) obligation pour la chambre d'agriculture du 41 d'ouvrir un registre des incidents signalés par les exploitants agricoles et/ou par les riverains .

Sans ces dispositions le niveau de confiance envers l'agriculture conventionnelle restera très bas .

Merci.

Numéro : 36 Date de dépôt : 19/04/2020 Heure de dépôt : 12:09 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : tres bonne initiative pour la rescurité de tous avec des regles claires et precises

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 37 Date de dépôt : 19/04/2020 Heure de dépôt : 12:37 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il serait souhaitable que les agriculteurs prennent conscience des dangers prouvés des produits qu'ils utilisent pour eux, leurs proches et les personnes habitant en limite de leurs champs.
Sauf erreur de ma part les cas de cancer se multiplient pour eux.
Ces produits leur coutent cher et une formation pour aller a minima vers une culture raisonnée serait la bienvenue.
De même un accompagnement financier pour les aider à changer leur méthode de culture devient très urgente et ceux qui vont vers des cultures bio s'en tirent mieux à court terme.
Enfin il est scandaleux que certains inconscients continuent à répandre leurs produits sans tenir compte d'une distance minimale de 150 mètres des habitations et du sens des vents et autres éléments météorologiques.
Une politique de replantation de haies seraient également une bonne chose pour faire écran à l'épandage de produits phytosanitaires et pour lutter sur les effets des canicules qui semblent se développer de plus en plus.
Enfin les aides publiques devraient être allouer en fonction de garanties d'une agriculture plus responsable et plus respectueuse de l'environnement.

Numéro : 38 Date de dépôt : 20/04/2020 Heure de dépôt : 08:57 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : je suis contre l'utilisation de pesticides, ce sont des biocides, qui tuent la vie. Je soutiens pourtant les agriculteurs et suis favorable à un dédommagement en contrepartie de la perte de leur revenu et d'un accompagnement pour d'autres pratiques.

Numéro : 39 Date de dépôt : 20/04/2020 Heure de dépôt : 09:57 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : C'est une honte ! À Chailles (41120), par exemple, des champs entourent toute la NOUVELLE école. Super, les enfants pourront respirer au plus près les pesticides. ??

Numéro : 40 Date de dépôt : 20/04/2020 Heure de dépôt : 13:58 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Ma maison est entourée par des champs cultivés (orge, colza, ou cette année pois fourragers). Je ne suis jamais prévenue de l'arrivée de l'agriculteur quand celui-ci vient déposer ses traitements sur le champ. Je ne connais pas la nature du traitement qu'il effectue ce jour-là, ni sa toxicité. J'en suis réduite à courir pour fermer toutes les fenêtres et rentrer le linge en urgence quand je m'aperçois que l'agriculteur est dans son champ.
Je demande à être informée des risques encourus.
cordialement

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 41 Date de dépôt : 20/04/2020 Heure de dépôt : 14:47 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre le fait que la FNSEA cherche à remettre des pesticides près des lieux d'habitation et des ruisseaux. Je suis pour des villes à 0% de pesticides. Nous savons qu'ils sont très dangereux pour l'homme et participent à nous fragiliser !
Merci de prendre en compte mon avis.
Cordialement,

Numéro : 42 Date de dépôt : 20/04/2020 Heure de dépôt : 18:37 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : l'utilisation de produits phytosanitaire fait aujourd'hui l'objet de nombreuses réclamation

- 1) les produits utilisés ont obtenu des agréments (culture ,période d'utilisation ,dose ,cible)
- 2) les pulvérisateurs sont contrôlés régulièrement et utilise de plus en plus des technologies performantes(précision quantité et volume écarté ,bus anti dérive pour le vent, gestion des doublures)
- 3) des conditions météorologiques sont à respecter pour appliquer les produits(vent ,heure de sortie des abeilles ,hygrométrie)et elles le sont.

En conclusion ,je pense que meme si des évolutions sont souhaitables , les conditions d'utilisations sont déjà très contraignante, les augmenter cela n'apportera rien de plus.

Beaucoup d'anciennes molécules sont supprimées et les nouvelles qui arrivent ont des conditions d'obtention plus rigoureuse et bien souvent pour l'agriculteur , elles sont souvent moins performante .Cette notion est aujourd'hui intégrée dans le raisonnement technique et en particulier pour le désherbage. Ainsi ,de façon à varier de flore et éviter de créer des résistances au matière active ,l'agriculteur pratique des rotations de culture plus longue de diverse culture en intégrant des cultures d'hiver et de printemps . Cela se fait au prix d'une perte de rentabilité car beaucoup de ces cultures sont soit peu productives soit faible en prix.

Il faut faire évoluer nos systèmes mais donnons du temps au temps car le rythme agricole est lent (1 récolte par an) .Faisons attention de ne pas sacrifier ce type d'agriculture car s'il est bien qu'il y ait des circuits courts et des agriculteurs plus traditionnels qui choisissent ce créneau , il faudra toujours produire des volumes à un prix raisonnable et de qualité pour nourrir la planète

Numéro : 43 Date de dépôt : 20/04/2020 Heure de dépôt : 19:15 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Cette réglementation, qui répond à des questions légitimes de nos concitoyens, pose toutefois des problèmes dans mon quotidien de viticulteur.
Cette charte a le mérite d'essayer de trouver un juste équilibre entre les attentes des habitants des zones rurales et les exigences de production auxquelles sont soumis viticulteurs et agriculteurs pour pérenniser leurs exploitations.
C'est pour cela qu'elle doit être validée.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 44 Date de dépôt : 20/04/2020 Heure de dépôt : 21:50 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : je considère les propositions de la profession acceptable; le petit parcellaire autour des villages deviendrait incultivable. Dans tout les cas de figure il faut informer et concerter les habitants.

Numéro : 45 Date de dépôt : 20/04/2020 Heure de dépôt : 22:00 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Lorsque nous utilisons des produits phytosanitaires, un diagnostic est toujours effectué avant les applications (comptage, observation au champs, aide dérivé des satellites, ...).
Chaque intervention est effectuée dans le bon sens climatique afin de valoriser nos interventions, mais également protéger l'environnement naturel et notre entourage.
De plus, nous travaillons de plus en plus avec des produits de biocontrôle dès que cela nous est possible.

Ce n'est pas parce que nous sommes à proximité de votre domicile et que nos produits ont une odeur parfois désagréable que vous êtes pollués.

Aujourd'hui, des produits inodores et invisibles comme les ondes, wifi, ... sont bien plus nocifs!!! sans pour autant en demander une distance de sécurité.

Numéro : 46 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 07:36 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour
Notre voionte est de ne plus avoir de champs cultives avec utilisation de produits phyto autour de notre maison.
A minima, nous souhaitons etre informés des passages et temps de traitement ainsi que des produits pulvérisés et leur délai de sécurité (selon le vent, combien de temps le produit reste t il dans l'air).
Egalement, les traitements devraient être interdits à moins de 150 m des habitations et ne pas avoir lieu en proximité des habitations avec enfants les jours de présence (mercredi et weekend)
Il existe une forte demande en produits bio ou maraichage en nord loir et cher, demande qui ne peut à ce jour etre satisfaite, à quand un paysage plus adapté aux besoins de la population?
merci

Numéro : 47 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 08:53 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Pourquoi le problème n'est il pas pris à sa source, pourquoi aucune plainte n'est déposée contre ces organismes d'état qui autorisent la mise sur le marché de produits et ensuite l'état les interdit parce qu'ils sont nocifs.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 48 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 09:06 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

En tant qu'habitant du département mais également viticulteur, nous sommes conscients qu'il faudra une évolution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Malgré tout, il faut que celle-ci soit effectuée en bonne intelligence.

Il est important de rappeler que nous sommes vigilants et sensibilisés à l'utilisation des produits phytosanitaires depuis déjà longtemps. Nous ne les utilisons pas à la légère. Nous avons à notre disposition des outils d'aide à la prise de décision, des conseillers, pour limiter leur application au stricte nécessaire. Mais, l'usage de ces produits reste important pour protéger les cultures des ravageurs et des maladies.

Nous aimerions ainsi que les nouveaux moyens de réductions de la dérive (haie, filets anti dérives...) soient rapidement homologués. Cela passera par à une accélération du travail de l'ANSES.

Enfin, nous demandons l'application du principe de réciprocité en urbanisme – les nouvelles constructions doivent intégrer sur leur terrain la ZNT. En effet, les nouvelles constructions devraient supporter sur leur propriété la Zone de Non Traitement Riverain. Il n'est pas envisageable de décaler cette ZNT dès qu'un nouveau bâtiment est construit en rive d'un champ.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre notre point de vue professionnel et de terrain en considération.

Cordialement,

Numéro : 49 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 09:40 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Les distances ne sont déjà absolument pas respectées et vous souhaitez les réduire ??????????????

Dans 20 ans, quand nos enfants seront contaminés vous aurez des comptes à rendre croyez moi et comptez sur moi pour ne pas lâcher le combat contre les produits déversés dans la nature au plus près des habitants des communes rurale.

Numéro : 50 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 10:41 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Si je comprend bien, il s'agit de revenir sur une loi par un biais détourné. Cela ne me semble pas une bonne solution. Respectons nous les uns les autres. Notre santé à tous est un bien trop précieux. Respectons la loi votée par la démocratie française

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 51 **Date de dépôt :** 21/04/2020 **Heure de dépôt :** 10:45 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Boniour

J'habite depuis 20 ans à proximité immédiate de champs cultivés. J'ai un jardin, je constate au quotidien, la réduction du nombre d'insectes directement dans mon jardin au sol c'est évident!

De plus, j'avais des cerisiers qui années après années ont de plus en plus de difficultés à être pollinisés. En effet au moment de la polinisation, je ne vois plus aucun insecte voler et se rendre sur les fleurs. C'est consternant! les oiseaux sont beaucoup plus rares également, je ne vois quasiment plus d'hirondelles ou autres passereaux

La situation est vraiment gravissime, les agriculteurs eux-même doivent en prendre conscience car c'est de leur gagne pain dont il s'agit.

Je ne vous parle même pas des odeurs très entêtantes de produits chimiques qui restent dans l'air et ressurgissent le matin au moment de la levée de brume. Les traitements sont fait également sans soucis si des personnes passent en voiture, mais également à bicyclette.

Par ailleurs, étant parent je ne supporte plus que ces agriculteurs se rendent dans les classe d'école primaires pour dire à nos enfant qu'ils font de "l'agriculture conventionnelle et que sans eux, il ne serait pas possible de nourrir tout le monde...ce que ne permettrait pas de faire l'agriculture écologique"; J'espère que les agriculteur bio arrivent à obtenir également des créneaux et du temps de visites en écoles primaires pour contre-balancer cette absence d'objectivité!

Pour finir, vivant depuis 20 ans à proximité des ces champs, je suis atteint de perte du goût et de l'odorat depuis 2 ans sans que la médecine puisse y apporter d'explications. Les produits auxquels j'ai été soumis depuis ces 20 ans, n'y sont peut-être pas étrangers, n'ayant pas de métiers ou d'activités soumis aux CMR ou autres polluants.

salutations

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 52 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 11:01 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Boniour

J'habite depuis 20 ans à proximité immédiate de champs cultivés. J'ai un jardin, je constate au quotidien, la réduction du nombre d'insectes directement dans mon jardin au sol c'est évident!

De plus, j'avais des cerisiers qui années après années ont de plus en plus de difficultés à être pollinisés. En effet au moment de la polinisation, je ne vois plus aucun insecte voler et se rendre sur les fleurs. C'est consternant! les oiseaux sont beaucoup plus rares également, je ne vois quasiment plus d'hirondelles ou autres passereaux

La situation est vraiment gravissime, les agriculteurs eux-même doivent en prendre conscience car c'est de leur gagne pain dont il s'agit.

Je ne vous parle même pas des odeurs très entêtantes de produits chimiques qui restent dans l'air et ressurgissent le matin au moment de la levée de brume. Les traitements sont fait également sans soucis si des personnes passent en voiture, mais également à bicyclette.

Par ailleurs, étant parent je ne supporte plus que ces agriculteurs se rendent dans les classe d'école primaires pour dire à nos enfant qu'ils font de "l'agriculture conventionnelle et que sans eux, il ne serait pas possible de nourrir tout le monde...ce que ne permettrait pas de faire l'agriculture écologique"; J'espère que les agriculteur bio arrivent à obtenir également des créneaux et du temps de visites en écoles primaires pour contre-balancer cette absence d'objectivité!

Pour finir, vivant depuis 20 ans à proximité des ces champs, je suis atteint de perte du gout et de l'odorat depuis 2 ans sans que la médecine puisse y apporter d'explications. Les produits auxquels j'ai été soumis depuis ces 20 ans, n'y sont peut-être pas étrangers, n'ayant pas de métiers ou d'activités soumis aux CMR ou autres polluants.

salutations

Numéro : 53 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 11:31 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : - Publicité faite pour cette concertation :

Les dates de consultation choisies se trouvent en période de confinement où les rencontres entre les personnes, avec les maires, la lecture de la presse locale sont rendues plus difficiles. Le délai de concertation est le minimum légal, soit 1 mois. En p.4, on trouve même que l'information presse sera faite le 26 avril, la veille de la fin de la concertation ! J'ose espérer qu'il s'agisse d'une erreur, mais c'est probablement révélateur de la volonté de concertation.... Les personnes concernées par cette charte ont-elles été correctement informées de cette consultation : tous les maires du département, les associations de consommateurs pour représenter les riverains, les directeurs des établissements abritant des personnes vulnérables... ?

- Objectifs de cette charte :

Ce projet de charte a pour objectif de restaurer le dialogue entre les agriculteurs et la population. Mais, il est prévu que les temps d'information et de débat auront lieu après son approbation ! Cette concertation post-consultation aura lieu par internet et avec affichage en mairie, pas sûr que l'information soit accessible au plus grand nombre.

- Ce que contient cette proposition de charte :

Elle reprend exactement la loi. D'ailleurs, elle dit clairement qu'elle se limite au décret, ce qui signifie que les agriculteurs rédacteurs n'ont aucune envie de faire un effort. Des mesures simples et visibles à mettre en œuvre, comme interdire les épandages les dimanche et jours fériés auraient été un signe fort de la bonne volonté des agriculteurs. Dans la liste des choses que les agriculteurs s'engagent à faire, il est impératif de rajouter qu'ils doivent respecter les ZNT figurant sur les bidons de pesticides, car très peu le font et lisent ce qui est indiqué sur l'étiquette. D'ailleurs l'administration, dans la liste de questions posées, affirme qu'il sera impossible de

vérifier la conformité du traitement. Comment procéder aux contrôles dans ces conditions ? A quoi sert un texte réglementaire quand le contrôle n'est pas possible ?

- Deux points de cette charte méritent d'être éclaircis :

1- Qu'est-ce qu'une zone d'agrément fréquentée régulièrement ? On peut souhaiter que ce n'est pas l'agriculteur concerné qui répondra à cette question, car souvent il n'est pas sur place et ne passe que quelques jours par mois et pas en toute saison.

2- Qu'est-ce qu'un caractère irrégulier ou discontinu de l'occupation d'un bâtiment ? Autant, il sera facile pour un agriculteur faisant preuve de « bonne volonté » d'aller traiter autour des écoles au début des vacances scolaires, par exemple, qu'il sera plus difficile de savoir si des bâtiments en location sont habités ou le seront dans les 2 jours qui suivent l'épandage. Les propriétaires ne sont pas toujours sur place et je doute que les agriculteurs fassent du porte à porte avant de traiter.

- Impossibilité de traiter correctement le long des habitations :

Les agriculteurs qui visent à diminuer les doses de phytosanitaires utilisées tout en renforçant leur efficacité savent qu'il faut traiter tôt le matin ou tard le soir. Les matériels agricoles étant bruyants, pour ne pas déranger les riverains, les traitements se font en pleine journée. Je peux vous donner l'exemple de l'agriculteur qui exploite les terres à côté de chez moi et que je peux observer au quotidien depuis le confinement : il est présent entre 10h et 13h. Au moins pour les parcelles agricoles enclavées entre les habitations, il est incohérent de vouloir continuer à les traiter : les doses utilisées sont plus fortes et il y a des personnes autour !

- Limite du matériel :

Autoriser les agriculteurs à réduire la ZNT de 5 à 3 m quand ils utilisent un pulvérisateur qui a une efficacité anti-dérive de 66 % me semble faire preuve de légèreté. A l'heure où certains utilisent des drones, pilotent leur fumure avec des ordinateurs..., continuer à utiliser des pulvérisateurs où 34 % des phytosanitaires peuvent ne pas atteindre la cible me semble un non-sens.

- Actuellement, les agriculteurs ne respectent pas la réglementation :

L'article 83 de la loi Egalim prévoit que la protection des populations à proximité des parcelles agricoles doit être adaptée au contexte environnemental et sanitaire. Nous sommes pourtant en pleine crise sanitaire et les traitements et épandages battent leur plein dans les campagnes du Loir et Cher. Les mesures de pollution atmosphérique actuelles montrent que les particules fines d'origine agricole représentent 30 %, dont beaucoup d'ammoniac, lié aux épandages agricoles. On sait que ces particules rendent les personnes plus fragiles aux virus. Les derniers chiffres montrent que l'ammoniac augmente même de 15 % la mortalité due au COVID-19.

- Solutions proposées :

Je pense qu'il y a 2 types de parcelles habitées jouxtant les parcelles agricoles cultivées de manière conventionnelle : celles enclavées au milieu de plusieurs habitations et celles en limite de zones habitées. Il y a donc 2 façons d'améliorer la situation existante.

1- Les parcelles enclavées au milieu des habitations :

Différentes études montrent qu'il faut au moins s'éloigner de 50 m des zones traitées pour ne pas retrouver de pesticides dans les maisons et les cheveux des riverains. Donc pour ces parcelles les traitements doivent stopper. Il faut soit les exploiter en agriculture 0 phyto, soit les vendre ou louer à la municipalité pour installer, par exemple, un maraîcher qui pourrait participer à l'autonomie alimentaire de la commune.

2- Les parcelles en limite de zone habitée :

Il faut mettre en place une zone tampon de plusieurs dizaines de mètres, à définir fonction de la culture, ou mettre en place un espace boisé, car à priori les arbres sont les meilleurs filtres à particules. L'agriculture intensive étant majoritairement responsable de l'érosion de la biodiversité et des sols, ces zones pourraient devenir des îlots compensateurs. Ces zones pourraient être éligibles aux subventions de la PAC.

- Pour conclure :

Les citoyens sont de plus en plus demandeurs d'une agriculture de qualité et ont envie de retrouver le chemin de la ferme pour faire leur marché. Certaines communes réfléchissent à l'autonomie alimentaire de leur cuisine collective. Il doit donc être possible de rapprocher tous les partis, mais il faut de la bonne volonté de chaque côté. Cette charte au rabais n'est pas un signe positif. L'application stricte de la loi, quand on connaît les ravages des pesticides, notamment sur les agriculteurs eux-mêmes, n'est pas un signe d'ouverture..., un peu comme le combat qui est mené pour utiliser le glyphosate le plus longtemps possible, et les bilans des plans écophyto qui ne peuvent que constater encore et toujours l'augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires...

Il semble incohérent de gérer ces sujets à l'échelle locale. Pour que les citoyens aient tous les mêmes droits devant la loi, il faut que ces mesures de protection soient gérées au niveau national.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 54 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 12:10 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : quel est l'interet de cette "concertation" ? un décret doit s'appliquer tout simplement et n'a aucunement besoin d'un engagement des intéressés à le respecter

La crise sanitaire actuelle ne suffit pas pour éclairer les lanternes des acteurs économiques ?

à partir du moment où l'on impose une distance minimale c'est qu'il y a un problème potentiel ! cqfd

Numéro : 55 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 12:30 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Mettre en place une Znt large implique de grosses problématiques

À ce jour, nous observons de nombreux décrets d'alignement dans nos campagnes. Les znt seront un lieu de plus concerné par ces décrets.

Je suis également inquiet de retrouver des animaux nuisibles et dangereux à proximité des habitations du type serpens par exemple.

Autre problématique, quelle limite prendre lorsqu'il s'agit de la même référence cadastrale pour la parcelle exploitée que la parcelle qui sert d'habitation ?

Numéro : 56 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 13:06 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Monsieur, Madame,

Je ne suis pas contre l'emploi de tels produits. Cependant il convient de faire cohabiter deux intérêts, celui de l'agriculture et la santé publique. A proximité des habitations et de sucroit très ancienne, le principe de précaution devrait s'appliquer.

Une distance de sécurité doit être exigée et maximale. Les produits sont reconnus par les médecins comme perturbateurs génétiques et ou endocriniens, responsables de plusieurs dizaines de milliers de cancers chaque année. Tel est mon cas. Cancer du à une mutation génétique causée par des agents extérieurs. Les agriculteurs bénéficient de mesures de protection (blouse, masque) et pas les riverains... L'explosion de cancers doit être un enjeu majeur de santé publique. L'état doit s'investir. Je ne suis pas pour une interdiction mais pour une utilisation raisonnée et protectrice de l'humain. Visitez les centres nationaux du cancer, voyez ces enfants et jeunes adultes.. Ne baissons pas les bras. Il est urgent d'agir.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 57 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 13:24 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Nous sommes contre le rapprochement des distances de traitement !

l'agriculteur céréalier d' Avaray, ne se gêne pas pour traiter jusqu'au long des clôtures .
vidéo à l'appui !
Du reste, faisant partie du conseil municipal , ce monsieur s'octroie beaucoup de droit ici ...
Il est temps que ces agriculteurs arrêtent d 'empoisonner les gens et la terre.

Non aux rapprochement des distances de traitement !

Numéro : 58 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 13:30 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Au dela de proteger notre propre personne nous avons le devoir de penser a nos entants qui respirent chaque jour ces produits en jouant a la balançoire.depuis qqes jours deja les vignes au fond de mon terrain sont arrosees de desherbant et repulsif a chevreuil..je suis sorti 15min et la gorge me grattait (jai 38mm m carre de terrain tt de meme)...et enfants de 7 et 4 ans avaient jouer dehors.et bientot ts les jours les vignes seront arrosées jusqu à la recolte...plusieurs mois durant...
Il me semblait que l avenir du monde passait par des attitudes plus responsables...plus ecologiques...posons nous les bonnes questions et arretons de ceder à l attraction de l argent,qui nous tuera..pire...tuera nos enfants.
Nous connaissons les effets négatifs de tout ces produits alors non à ces produits et encore non non et non pour leur permettre d arroser plus proche de nos maisons..
Merci

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 59 **Date de dépôt :** 21/04/2020 **Heure de dépôt :** 14:07 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je regrette profondément que l'agriculture et les agriculteurs, certains du moins, n'aient pas compris qu'il était plus qu'urgent de changer leurs méthodes de travail !

Pour ceux là, et puisqu'il m'est permis de donner mon opinion, je souhaite que les épandages soient faits le plus loin possible des habitations, écoles ou tout établissement dans lequel des humains ou des animaux vivent !!!

Pour avoir habité à proximité d'un champ cultivé et avoir "subi" les épandages de l'exploitant, car on ne peut pas leur octroyer l'appellation noble de "Paysan", je peux certifier que le ou les produits utilisés étaient extrêmement irritants et je n'avais pas d'autre choix que de m'enfermer dans la maison toutes portes et fenêtres fermées !!!

J'ignore si cette consultation publique servira à quelque chose, je le souhaite.

Numéro : 60 **Date de dépôt :** 21/04/2020 **Heure de dépôt :** 14:58 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : • Publicité faite pour cette concertation :

Les dates de consultation choisies se trouvent en période de confinement où les rencontres entre les personnes, avec les maires, la lecture de la presse locale sont rendues plus difficiles. Le délai de concertation est le minimum légal, soit 1 mois. En p.4, on trouve même que l'information presse sera faite le 26 avril, la veille de la fin de la concertation ! J'ose espérer qu'il s'agisse d'une erreur, mais c'est probablement révélateur de la volonté de concertation.... Les personnes concernées par cette charte ont-elles été correctement informées de cette consultation : tous les maires du département, les associations de consommateurs pour représenter les riverains, les directeurs des établissements abritant des personnes vulnérables... ?

• Objectifs de cette charte :

Ce projet de charte a pour objectif de restaurer le dialogue entre les agriculteurs et la population. Mais, il est prévu que les temps d'information et de débat auront lieu après son approbation ! Cette concertation post-consultation aura lieu par internet et avec affichage en mairie, pas sûr que l'information soit accessible au plus grand nombre.

• Ce que contient cette proposition de charte :

Elle reprend exactement la loi. D'ailleurs, elle dit clairement qu'elle se limite au décret, ce qui signifie que les agriculteurs rédacteurs n'ont aucune envie de faire un effort. Des mesures simples et visibles à mettre en œuvre, comme interdire les épandages les dimanche et jours fériés auraient été un signe fort de la bonne volonté des agriculteurs. Dans la liste des choses que les agriculteurs s'engagent à faire, il est impératif de rajouter qu'ils doivent respecter les ZNT figurant sur les bidons de pesticides, car très peu le font et lisent ce qui est indiqué sur l'étiquette. D'ailleurs l'administration, dans la liste de questions posées, affirme qu'il sera impossible de vérifier la conformité du traitement. Comment procéder aux contrôles dans ces conditions ? A quoi sert un texte réglementaire quand le contrôle n'est pas possible ?

• Deux points de cette charte méritent d'être éclaircis :

1- Qu'est-ce qu'une zone d'agrément fréquentée régulièrement ? On peut souhaiter que ce n'est pas l'agriculteur concerné qui répondra à cette question, car souvent il n'est pas sur place et ne passe que quelques jours par mois et pas en toute saison.

2- Qu'est-ce qu'un caractère irrégulier ou discontinu de l'occupation d'un bâtiment ? Autant, il sera facile pour un agriculteur faisant preuve de « bonne volonté » d'aller traiter autour des écoles au début des vacances scolaires, par exemple, qu'il sera plus difficile de savoir si des bâtiments en location sont habités ou le seront dans les 2 jours qui suivent l'épandage. Les propriétaires ne sont pas toujours sur place et je doute que les agriculteurs fassent du porte à porte avant de traiter.

• Impossibilité de traiter correctement le long des habitations :

Les agriculteurs qui visent à diminuer les doses de phytosanitaires utilisées tout en renforçant leur efficacité savent qu'il faut traiter tôt le matin ou tard le soir. Les matériels

agricoles étant bruyants, pour ne pas déranger les riverains, les traitements se font en pleine journée. Je peux vous donner l'exemple de l'agriculteur qui exploite les terres à côté de chez moi et que je peux observer au quotidien depuis le confinement : il est présent entre 10h et 13h. Au moins pour les parcelles agricoles enclavées entre les habitations, il est incohérent de vouloir continuer à les traiter : les doses utilisées sont plus fortes et il y a des personnes autour !

- Limite du matériel :

Autoriser les agriculteurs à réduire la ZNT de 5 à 3 m quand ils utilisent un pulvérisateur qui a une efficacité anti-dérive de 66 % me semble faire preuve de légèreté. A l'heure où certains utilisent des drones, pilotent leur fumure avec des ordinateurs..., continuer à utiliser des pulvérisateurs où 34 % des phytosanitaires peuvent ne pas atteindre la cible me semble un non-sens.

- Actuellement, les agriculteurs ne respectent pas la réglementation :

L'article 83 de la loi Egalim prévoit que la protection des populations à proximité des parcelles agricoles doit être adaptée au contexte environnemental et sanitaire. Nous sommes pourtant en pleine crise sanitaire et les traitements et épandages battent leur plein dans les campagnes du Loir et Cher. Les mesures de pollution atmosphérique actuelles montrent que les particules fines d'origine agricole représentent 30 %, dont beaucoup d'ammoniac, lié aux épandages agricoles. On sait que ces particules rendent les personnes plus fragiles aux virus. Les derniers chiffres montrent que l'ammoniac augmente même de 15 % la mortalité due au COVID-19.

- Solutions proposées :

Je pense qu'il y a 2 types de parcelles habitées jouxtant les parcelles agricoles cultivées de manière conventionnelle : celles enclavées au milieu de plusieurs habitations et celles en limite de zones habitées. Il y a donc 2 façons d'améliorer la situation existante.

- 1- Les parcelles enclavées au milieu des habitations :

Différentes études montrent qu'il faut au moins s'éloigner de 50 m des zones traitées pour ne pas retrouver de pesticides dans les maisons et les cheveux des riverains. Donc pour ces parcelles les traitements doivent stopper. Il faut soit les exploiter en agriculture 0 phyto, soit les vendre ou louer à la municipalité pour installer, par exemple, un maraîcher qui pourrait participer à l'autonomie alimentaire de la commune.

- 2- Les parcelles en limite de zone habitée :

Il faut mettre en place une zone tampon de plusieurs dizaines de mètres, à définir fonction de la culture, ou mettre en place un espace boisé, car à priori les arbres sont les meilleurs filtres à particules. L'agriculture intensive étant majoritairement responsable de l'érosion de la biodiversité et des sols, ces zones pourraient devenir des îlots compensateurs. Ces zones pourraient être éligibles aux subventions de la PAC.

- Pour conclure :

Les citoyens sont de plus en plus demandeurs d'une agriculture de qualité et ont envie de retrouver le chemin de la ferme pour faire leur marché. Certaines communes réfléchissent à l'autonomie alimentaire de leur cuisine collective. Il doit donc être possible de rapprocher tous les partis, mais il faut de la bonne volonté de chaque côté. Cette charte au rabais n'est pas un signe positif. L'application stricte de la loi, quand on connaît les ravages des pesticides, notamment sur les agriculteurs eux-mêmes, n'est pas un signe d'ouverture..., un peu comme le combat qui est mené pour utiliser le glyphosate le plus longtemps possible, et les bilans des plans écophyto qui ne peuvent que constater encore et toujours l'augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires...

Il semble incohérent de gérer ces sujets à l'échelle locale. Pour que les citoyens aient tous les mêmes droits devant la loi, il faut que ces mesures de protection soient gérées au niveau national.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 61 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 15:12 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Je m'oppose fermement à une réduction des distances par rapport à l'arrêté du 27 décembre 2019. 3 m : la distance moyenne de l'entrée du bureau au siège sur lequel on travaille ! ou de l'entrée d'une chambre à la tête de lit où dort votre enfant...

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, que l'on sait être provoquée par le non respect de l'équilibre entre le vivant et l'humain, je trouve cela extrêmement choquant. Il y a également dans ces mesures, un mépris total pour la santé d'autrui. J'habite, à vol d'oiseau, à 800m du champ situé entre le chemin bas de Bury et St Secondin, sur le coteau en face de chez moi. Lorsque l'agriculteur traite son champ, je peux vous dire que les produits se diffusent bien jusqu'à chez nous.

N'oublions pas que tout ce qui est volatile ne connaît pas de frontière et ne peut se confiner.

Pour ma part, en attendant l'interdiction indispensable de pesticides néfastes à la biodiversité et le retour à une agriculture bio responsable, j'aimerais que nos gouvernants établissent des mesures beaucoup plus strictes : 50 m des habitations et au moins 100 m de tout cours d'eau, y compris les petits rus.

Cordialement,

Numéro : 62 Date de dépôt : 21/04/2020 Heure de dépôt : 16:59 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Ma propriété est en limite avec un champs cultivé, malgré la bonne volonté de l'agriculteur qui en assure la gestion. A chaque traitement de sa parcelle je perds systématiquement des végétaux qui se retrouvent brulés par les traitements. J'ai donc pris à ma charge une plantation à 10 mètres de la clôture car j'ai eu trop de perte de végétaux et donc financière.

Il me semblerait quand même plus honnête que le pollueur prenne à sa charge cette zone de protection et ne pénalise pas son voisin.

Merci de tenir compte de cela, même un terrain privé peut avoir des pertes économiques liées aux traitements du voisins.

Bien cordialement.

Numéro : 63 Date de dépôt : 22/04/2020 Heure de dépôt : 12:30 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La distance d'épandage fixée à 5m est déjà très contestable du point de vue sanitaire et social. Habitante d'une longère au milieu des champs, je dois fermer mes portes et rentrer les jours de traitements sous peine que ma maison soit envahie d'une nuée avec une odeur désagréable. Soit dit en passant, l'opacité faite autour des traitements employés est un scandale. La consultation publique s'effectue pendant le confinement. Le timing n'est pas maladroit, il est honteux. La défiance envers les agriculteurs ne fera qu'augmenter avec des décisions pareilles. Non à la réduction de la distance d'épandage.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 64 **Date de dépôt :** 22/04/2020 **Heure de dépôt :** 15:48 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre la réduction de la distance. 5 mètres me semblent largement insuffisants. Nous habitons à proximité d'une exploitation agricole, lorsque l'agriculteur traite ne serait ce qu'à 100 mètres, le vent ramène les produits de traitement, et cela a pour conséquence la détérioration de notre jardin, fruits légumes arbres etc meurent sous l'effet des produits utilisés à + de 100 mètres actuellement, (des odeurs nauséabondes en ressortent. Alors qu'en sera t'il lorsque cela passera à 5 mètres, quels impacts sur l'homme (maladies, effets endocriniens etc...) Tout est fait pour l'agriculture mais qu'advient-il de l'homme lorsque tout sera modifié par les pesticides et autres produits? Ces effets, non mesurables aujourd'hui, seront rendus nocifs demain, c'est souvent le cas, mais il sera trop tard.
Je veux préserver ma santé, celle de ma famille et mon cadre de vie et notamment je vous informe que cet agriculteur, . a pour objectif l'installation de 2 poulaillers (10400 poules) à proximité immédiate de nos habitations et de l'école communale. Je suis contre cette installation à proximité immédiate de notre habitation pour notre bien vivre ensemble. La distance minimale à respecter serait pour ma part de 2 km minimum des habitations.
J'espère que mon observation sera prise en compte, même si je vous l'avoue, j'émet quelques doutes sur le fait qu'elle sera lue.

Je vous souhaite une belle journée.
Cordialement,

Numéro : 65 **Date de dépôt :** 22/04/2020 **Heure de dépôt :** 20:04 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : bonjour
les agriculteur investisse de plus en plus pour avoir une qualité de pulvérisation au top .lorsque l on sort le pulvérisateur nous faisons attention à la météo au vent a sa direction pour ne pas qu il y ait de dérive sur les parcelles voisines .
maintenant on veut nous interdire de cultiver car c est de celà qu il s agit .
mais dite moi qui paie le fermage les impôts les charges d emprunt sur c est parcelles ,?
avez vous pensez à la perte de valeur du champs si il n est plus cultivable ?
je comprends que les gens souhaitent se protéger .mais qui était là en premier ?
la solution est simple .dans le plan d urbanisation ajoutons une clause pour que tout habitant souhaitant se protéger se créer sa propre bande tampon et recule sa construction de 5 ou 10 m suivant sont souhait de protection .
de se fait plus de discussion sur la largeur de la bande en fonction des produits et tout le monde est satisfait

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 66 Date de dépôt : 23/04/2020 Heure de dépôt : 17:52 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : En tant qu habitant j aimerais pouvoir connaître la nature des produits vaporisés à proximité de mon habitation afin d être informé du risque potentiel pour ma santé.

De plus cela permettrait de savoir si la distance d épandage est respectée. Je trouve qu une déclaration annuelle des produits déposée en mairie et consultable par les riverains serait le minimum souhaitable.

Enfin, pourquoi ne pas mettre à profit les parcelles proches des habitations pour faire de l agriculture bio ou raisonnée et ainsi limiter les pesticides car on sait bien que les microparticules sont très volatiles même au delà de 20 mètres.

Pourquoi ne pas aussi informer les riverains concernés directement en leur adressant un courrier explicatif des procédés utilisés.

Je pense qu il est indispensable d être le plus transparent possible envers les habitants afin d éviter des conflits par méconnaissances des process. Ainsi, nous vivrons mieux ensemble.

Numéro : 67 Date de dépôt : 24/04/2020 Heure de dépôt : 10:55 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Le choc sanitaire sans précédent que nous connaissons en ce moment montre les limites du modèle productiviste dont les activités humaines détruisent les écosystèmes et encouragent les pandémies, elles-mêmes nourries par une mondialisation débridée.
L'agriculture industrielle actuelle a pour seul objectif le rendement , le chiffre d'affaire et la compétition, oubliant son rôle premier celui de nourrir l'humanité de produits sains permettant une bonne santé globale des hommes et de la terre..
Force est de constater que l'agriculture telle que pratiquée aujourd'hui coûte plus chère qu'elle ne rapporte tant les dégâts occasionnés sont importants.
Ce type d'agriculture doit maintenant être considérée comme du passé.
Il nous faut refonder une production localisée, basée sur des filiales locales incluant de nombreux acteurs (maraichers, cantines, ephad,marchés,magasins,amap.....) garantes de productions saines et génératrice d'emplois.

Pour cela une politique d'accompagnement est nécessaire:

1/ au niveau des agriculteurs : les structures pour aider ces derniers à des conversions sont peut nombreuses

2/ au niveau des Ets financiers : investir dans des activités décarbonnées

3/ au niveau des consommateurs : éducation à consommer local, cours de cuisine familiale etc.....

MESSIEURS LES POLITIQUES PLUS QUE VOS DISCOURS NOUS AVONS BESOIN DE VOS IDEES ET DE VOS ACTES.....

Numéro : 68 Date de dépôt : 24/04/2020 Heure de dépôt : 19:33 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Voir les observations FNSEA 41

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 69 Date de dépôt : 24/04/2020 Heure de dépôt : 20:38 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Quand on protège nos cultures on fait attention au vent on intervient le matin en général on ne laisse pas de distance avec une culture voisine par ailleurs on utilise très souvent des buses antidérives la durée d'exposition des riverains est minimale si on laisse 3 m on doit pouvoir les comptabiliser en SIE

Numéro : 70 Date de dépôt : 24/04/2020 Heure de dépôt : 21:36 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Voir observations FNSEA.

Numéro : 71 Date de dépôt : 24/04/2020 Heure de dépôt : 21:52 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : L'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour un agriculteur ou viticulteur est avant tout une protection des cultures contre les ravageurs et les maladies.

Le coût financier est très lourd, nous préférons ne pas avoir à le dépenser

De plus cette utilisation est compliquée. Nous devons entre autre tenir un registre d'utilisation de ces produits, avoir un local phytosanitaire, obtenir une certification d'utilisation .

Nous avons investi dans du matériel anti-dérive

Cette charte départementale évitera l'arrachage de surfaces de vignes

Les nouvelles constructions et les PLUi doivent intégrer sur leur terrain la ZNT.

Numéro : 72 Date de dépôt : 24/04/2020 Heure de dépôt : 21:56 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : étant agriculteur, nous sommes soumis à beaucoup de norme : formation, contrôle sur les appareils de pulvérisation.

je trouve donc dommage de nous retirer de la surface agricole en production par rapport au pays étrangers qui eux utilise des produits interdits chez nous.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 73 Date de dépôt : 25/04/2020 Heure de dépôt : 09:01 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Les produits phytosanitaires sont indispensables aujourd'hui pour protéger les cultures des maladies, des autres plantes concurrentes non cibles, et des ravageurs. Dans l'état actuel des connaissances, il n'y a pas d'autres moyens de lutte efficaces, ils sont incontournables.

Par ailleurs, l'emploi des produits phytosanitaires est déjà très encadré réglementairement (certiphyto, registres d'enregistrement, contrôle des matériels, EPI, conditions d'emploi, etc.) Ces contraintes pèsent déjà très lourd (en temps et en argent) sur les exploitations agricoles, qui en quasi totalité s'y sont pliées. Cela me semble un gage suffisant de bonne foi, et de responsabilité sociétale de la part des agriculteurs.

Les études, homologations, et autorisations d'autres moyens de dérive, ou d'équipements doivent pouvoir se poursuivre en parallèle. L'ANSES et les pouvoirs publics doivent assumer leur part du travail.

Il est choquant de demander au monde agricole d'accepter de perdre des surfaces de production, sans imposer aux autres particuliers riverains de contraintes. Cela revient à faire encore disparaître plus d'espace agricole productif (de nombreuses parcelles riveraines non agricoles, considérées aujourd'hui comme intégrées à l'habitat, étaient par le passé des surfaces agricoles transformées depuis en terrain de loisir ou d'habitation, et repoussent encore d'une largeur de ZNT les limites des terres productives).

Les règles d'urbanisme devraient être modifiées pour identifier en tant que telle, pérenniser, et intégrer la ZNT dans la parcelle constructible.

On pourrait également reconnaître une ZNT nulle pour toutes les surfaces et parcelles particulières ou publiques, non construites (bois, landes, pré, vignes, vergers, chemins, etc.) et non déclarée dans le périmètre SAU de la PAC.

Afin de permettre une compensation financière de ces ZNT, il semblerait juste de les intégrer dans la conditionnalité PAC, de permettre de les comptabiliser comme Surface d'Intérêt Ecologique, ou revoir les règles de définition des SIE afin de les adapter à ces nouvelles ZNT.

Il conviendrait peut-être également d'assouplir les règles d'entretien des ces ZNT. En effet, sans produits Phytosanitaires, elles vont devenir des zones non cultivées, avec des couverts végétaux qui devront néanmoins être entretenus.

Les dates des fauche, broyage en rive d'habitations devraient être assouplies, et rester à la libre décision de l'exploitant agricole.

Numéro : 74 Date de dépôt : 25/04/2020 Heure de dépôt : 09:29 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour , du bon sens , ne pénalisons pas les gens qui travaillent et font vivre les autres car sinon on se tire une balle dans le pied .

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 75 Date de dépôt : 25/04/2020 Heure de dépôt : 10:05 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour

Je voudrai rappeler la nécessité d'utiliser des produits de protection des cultures homologués dans le soucis de préserver la qualité des produits ainsi que la propreté des parcelles. La réglementation devient trop lourde, il existe des outils anti dérive mis en pratique dans des conditions adéquates qui permettent de sécuriser les riverains. Des riverains souvent venus construire à la campagne qui deviennent intolérants. Ces bandes non traitées doivent impérativement être comprises dans les SIE quelque soit leur largeur car elle deviennent une charge pour l'exploitant ainsi qu'un vecteur de mauvaises herbes à condition que cela ne devienne pas une usine à gaz. Je pense que cette charte permet de prendre en compte les intérêts de tous en préservant l'outil de production. Nous en aurons certainement besoin dans l'avenir pour assurer notre indépendance alimentaire , on se rend compte dans le contexte de pandémie actuel que le mondialisme à ses limites ,produire en France coutera en définitive sûrement moins cher que d'importer ..

Numéro : 76 Date de dépôt : 25/04/2020 Heure de dépôt : 11:12 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il faut cesser d'alourdir les charges qui pèsent sur l'agriculture en permanence. Croire que les entreprises sont taillables et corvéables à souhait ,trouvera un jour sa limite.

Les contraintes en tout genre sur les produits phytosanitaires s'ajoutent à celles sur les engrais azotés dans un contexte de marchés agricoles qui est lourd depuis 7 ans. De plus les aides compensatoire ont été abaissées quand les cours étaient élevés.Et tous les classes de charges sont à l'unisson.

Ces bandes non cultivées en tout genre, constituent des servitudes sur le bien d'autrui .Ne pas les indemniser comme c'est le cas aujourd'hui constitue une spoliation.

Il faut cesser de" punir" les agriculteurs,il faut valoriser ces contraintes dans la PAC(au minimum dans les SIE).

Il faut trouver des mesures de substitution sous forme de haies,par exemple.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 77 Date de dépôt : 26/04/2020 Heure de dépôt : 09:14 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Nous sommes à une cinquantaine de mètres de cultures.
Lors d'épandages les émanations arrivent à nous et nous n'avons d'autre solution que de nous enterrer.
Quatre de nos proches voisins sont atteints de cancer mais ne se posent aucune question!
Nous sommes très inquiets.
Le sujet des distances des épandages me paraît totalement dérisoire.
Ne devrions-nous pas nous demander comment en sommes-nous arrivés là ?
Comment notre agriculture a-t-elle dérivé vers des pratiques purement technologiques et financières?
Comment le système des lobbies en est arrivé à un tel accaparement?
Pourquoi les raisonnements de bon sens sont-ils occultés?

Numéro : 78 Date de dépôt : 27/04/2020 Heure de dépôt : 06:13 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il faut certes faire attention à notre santé et à la santé d'autrui. Aujourd'hui on nous impose tellement de choses réglementaires que cela devient un casse-tête...znt 5m déjà me paraît suffisante mais que fait-on des ces 5m si on les traite pas...car pour beaucoup au cumul cela représente des surfaces...donc un manque à gagner...comment peut-on les valoriser écologiquement (car si elles ne sont pas entretenues les graines d'adventices vont polluer le champ) et valoriser économiquement surtout.

Numéro : 79 Date de dépôt : 27/04/2020 Heure de dépôt : 06:15 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il faut certes faire attention à notre santé et à la santé d'autrui. Aujourd'hui on nous impose tellement de choses réglementaires que cela devient un casse-tête...znt 5m déjà me paraît suffisante mais que fait-on des ces 5m si on les traite pas...car pour beaucoup au cumul cela représente des surfaces...donc un manque à gagner...comment peut-on les valoriser écologiquement (car si elles ne sont pas entretenues les graines d'adventices vont polluer le champ) et valoriser économiquement surtout.

Numéro : 80 Date de dépôt : 27/04/2020 Heure de dépôt : 06:36 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : L'utilisation des produits phytos en agriculture est très réglementée puisqu'il nous faut enregistrer toutes nos interventions, nous nous sommes munis d'un local phytos aux normes depuis plusieurs années comme nous l'a obligé la loi, nous sommes obligés d'obtenir un certificat d'épandage de produits phytopharmaceutiques...
Malgré ça, l'emploi des phytos en agriculture est primordial pour protéger les plantes que nous cultivons contre les ravageurs, les maladies
Tous ces produits que nous utilisons, sont validés par le ministère et donc utilisables tels qu'ils sont homologués pour telles ou telles cultures, contre telles ou telles maladies, mauvaises herbes ou tels ou tels nuisibles.
Ces ZNT riverains, empiètent sur nos parcelles cultivables, mais doivent être comptabilisées dans les SIE que nous déclarons;
L'entretien de ces bandes enherbées le long des bâtiments et propriétés des riverains sera à faire régulièrement par broyage, d'où bruit, poussière sans parler des risques d'incendies dans une herbe desséchée comme cela peut arriver lors d'épisode de canicule.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 81 Date de dépôt : 27/04/2020 Heure de dépôt : 21:11 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Les znt riverains restent des surfaces non rentables pour les agriculteurs. Un casse tête de plus, des problèmes de gestion en plus.
De nombreux efforts sont faits par la profession en choisissant les meilleurs moments pour intervenir sur les cultures. Traitements tôt le matin pour avoir une hygrométrie maximale et très peu de vent, ce qui limite la dérive des produits.

Numéro : 82 Date de dépôt : 28/04/2020 Heure de dépôt : 09:53 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Ras

Numéro : 83 Date de dépôt : 28/04/2020 Heure de dépôt : 10:20 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La réglementation est déjà extrêmement lourde par rapport à l'usage des produits phytopharmaceutiques dans notre métier, registre phyto, local phytosanitaire, utilisation des produits phyto selon les écarts de vent, certification nécessaire, protection individuelle.
Pour des applications optimales (utilisation à moindre dose, hygrométrie, vent faible pour moins de dérive, protection des insectes) nous nous efforçons à travailler dans les meilleures conditions possibles en pulvérisant très tôt le matin et souvent le week-end ou jours fériés car sur les 7 jours de la semaine lorsqu'on enlève les journées de grand vent et les journées de pluie on n'a souvent pas le choix. Les contraintes ne cessent d'augmenter, les aides et les surfaces exploitables ne cessent de diminuer cela devient vraiment difficile.

Numéro : 84 Date de dépôt : 28/04/2020 Heure de dépôt : 10:29 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation :

Bonjour

La distance réglementaire est une contrainte et une charge de plus pour les agriculteurs.
C'est aux communes de prévoir des zones vertes autour des habitations à leur charge dans les PLU (sans empiéter sur la SAU agricole française) ou à l'état d'indemniser les pertes aux agriculteurs pour le manque de récolte et salissement des parcelles. On veut réduire les phytos mais ces zones vont salir les parcelles et augmenter les consommations de produits. Un non sens !
Les champs étaient présents avant les maisons ! Aux habitants de se protéger eux-mêmes.
Il est regrettable de perdre des surfaces agricoles et de déboiser les forêts.

La distance doit être de 0 mètres.

Numéro : 85 Date de dépôt : 28/04/2020 Heure de dépôt : 17:48 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je ne vois pas l'intérêt de telle bande znt au pire il faudrait prendre une distance par rapport à l'habitation elle-même et non la parcelle. Mais de très faible désagrément sonore.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 86 **Date de dépôt :** 29/04/2020 **Heure de dépôt :** 20:00 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Le contexte réglementaire relatif à l'usage des produits phytopharmaceutiques dans le monde agricole (registre phyto, local phytosanitaire, utilisation des produits phyto selon les échelles de vent, certification nécessaire...) est extrêmement lourd

L'usage des PPP pour protéger les cultures des ravageurs et des maladies est nécessaire et vital

Il faut que le travail de l'ANSES pour homologuer de nouveaux moyens de réductions de la dérive (Haie, filets anti dérives...) soit plus rapide. En effet, pour l'instant la réduction de la Zone de Non Traitement est réalisable uniquement si des buses anti dérives homologués sont équipés et si l'agriculteur porte la charte sur lui. Néanmoins, le travail de l'ANSES pourrait conduire à la mise en place d'autres alternatives qui pourraient réduire encore plus la Zone de Non Traitement comme l'installation d'une haie ou de filets anti dérive... Demander l'accélération du travail de l'ANSES est donc primordial !

On demande aux agriculteurs de laisser des ZNT autour des propriétés privés, mais à l'inverse, la profession agricole demande l'application du principe de réciprocité en urbanisme – les nouvelles constructions doivent intégrer sur leur terrain la ZNT. En effet, les nouvelles constructions doivent supporter sur leur propriété la Zone de Non Traitement Riverain. Il n'est pas envisageable de décaler cette ZNT dès qu'un nouveau bâtiment est construit en rive d'un champ.

La profession demande également une révision des équivalences SIE afin de valoriser les Zones de Non Traitement Riverain :

Exemple 1 : déclarer une Bordure de champs (5m minimum) sur la ZNT Riverain. Or la profession ayant travaillé pour que la ZNT riverain soit réduite à 3m (si l'agriculteur à les buses homologués et la charte disponible sur lui) il y a un manque à gagner de 2 mètres.

Exemple 2 : semer un couvert de jachère en bordure d'habitation en guise de ZNT riverain devrait bénéficier d'une équivalence SIE supérieure à l'équivalence actuelle (1ha pour 1ha).

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 87 **Date de dépôt :** 04/05/2020 **Heure de dépôt :** 17:18 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour, je suis un agriculteur soucieux du respect de l'environnement. Celui-ci est à la fois mon cadre de vie et mon outil de travail. Je pense donc être légitime pour répondre à cette enquête publique.

Avec mon épouse, nous produisons des céréales et élevons des abeilles et des volailles (label rouge sur parcours paysager et standards).

La bonne utilisation des produits phytosanitaires est donc une priorité pour moi et mes collègues dans un souci de protection de la biodiversité, d'optimisation des coûts et de conservation de leur efficacité. Je suis d'autant plus vigilant avec l'épandage de mes produits phytosanitaires, qu'ils conditionnent les cultures qui sont en place, nos élevages et la bonne santé de ma famille et des riverains.

J'en suis capable grâce à ma formation (BTS grandes cultures), mon expérience (j'ai 48 ans), mon certiphyto (récemment renouvelé pour 5 ans) et l'utilisation d'un pulvérisateur régulièrement contrôlé et équipé de buses anti-dérive.

Aujourd'hui, je suis précis dans l'épandage de mes produits phytosanitaires au mètre près. En effet, une dérive pourrait sensiblement nuire à une parcelle contiguë d'une espèce différente si cela n'était pas le cas. De plus, j'interviens au maximum 5 fois par an sur une parcelle avec des produits phytosanitaires.

Les compétences et les techniques sont acquises et encore en grand développement. Je ne considère pas être dangereux pour les riverains et est très inquiet concernant les ZNT qui risquent d'impacter mon revenu ainsi que l'entretien de mes parcelles.

Qu'en sera-t-il demain, si 5 mètres de ZNT n'étaient plus entretenus. Vaut-il mieux avoir près de chez soi, une culture propre ou bien des friches, ronces, orties, chardons avec leur lot d'espèces pas toujours désirées (rats, vipères par exemple).

La peur des produits phytosanitaires est aujourd'hui la première nuisance impactant les riverains qui manquent de connaissances à ce sujet et les agriculteurs qui sont en première ligne pour recevoir le bâton. Qui prendra en charge la perte d'exploitation que cela va forcément engendrer ? D'autant plus, lorsque l'agriculture est dans une des situations les plus complexes de son histoire.

C'est pour toutes ces raisons que je suis opposé à ces zones de non traitement.

Un agriculteur qui ne pense qu'à vous nourrir avec des produits sains et locaux. En espérant que vous recevrez ce message.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 88 Date de dépôt : 04/05/2020 Heure de dépôt : 17:30 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Les risques d'une distance minimale à respecter entre les zones d'épandage et les zones d'habitation sont nombreux :
- Dépréciation du prix des terres agricoles pour les parcelles en bord de zones urbaines. En incluant la problématique du renouvellement des générations en agriculture, ces terres seraient donc encore plus susceptibles de devenir des terres constructibles sous la pression foncière, accentuant encore plus le phénomène de disparition des terres agricoles aux profits de l'urbanisation.
- Accentuation du risque sanitaire notamment de mycotoxine près des habitations ce qui irait à l'encontre du principe même de cette charte.
Même si les agriculteurs voulaient tous passer leur parcelles proches des habitations en agriculture biologique, les investissements nécessaires (mécanisations) ainsi que le contexte économique dans lequel se trouve le monde agricole les empêcherait de réaliser se projet.
- Enfin, cette proposition de décret est pour moi synonyme d'une perte de confiance de la population envers les agriculteurs. Des agriculteurs qui sont pourtant formés à l'utilisation de produits phytosanitaires (Formation/Certiphyto/expérience), qui connaissent leur métier et vivent le plus souvent entouré de leurs propres champs.

La discussion est ouverte et cela est très bien. Ainsi, je propose de limiter les ZNT à 1 mètre de distance des habitations. Cependant, le plus important est de redonner confiance aux riverains éloignés du monde agricole en dédiant l'utilisation des produits phytosanitaires qui sont aujourd'hui le garant de notre sécurité alimentaire et sanitaire. Ne nous trompons pas de débat.

Dans l'espoir que mon discours soit pris en compte dans cette charte.

Numéro : 89 Date de dépôt : 04/05/2020 Heure de dépôt : 21:14 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Vu les autorisations sur le marché et les distance de sécurité indiqué sur les produits. je suis pour la charte élaborée pour le loir et cher

Numéro : 90 Date de dépôt : 04/05/2020 Heure de dépôt : 21:14 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Pour travailler quotidiennement avec des agriculteurs, je sais qu'ils savent faire leur travail correctement, il n'est pas nécessaire de rajouter des contraintes. La charte telle que proposée semble être un bon compromis.

Numéro : 91 Date de dépôt : 04/05/2020 Heure de dépôt : 21:29 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Vu les autorisations sur le marché et les distance de sécurité indiqué sur les produits. je suis pour la charte élaborée pour le loir et cher

Numéro : 92 Date de dépôt : 04/05/2020 Heure de dépôt : 21:51 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis favorable à la charte proposée par la chambre d'agriculture du loir et cher.
Elle est cohérente et respectueuse de l'environnement et des pratiques agricoles

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 93 Date de dépôt : 05/05/2020 Heure de dépôt : 13:27 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : vu la charte, je suis d'accord. il faut aussi que les agriculteurs puissent travailler.et connaissent les produits utilisés et leurs risques

Numéro : 94 Date de dépôt : 05/05/2020 Heure de dépôt : 14:33 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : en accord avec la charte et le principe de precotion

Numéro : 95 Date de dépôt : 05/05/2020 Heure de dépôt : 15:10 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : L'agriculture française aujourd'hui est la plus saine au niveau mondiale.

Aujourd'hui,je suis la pour nourrir le monde et non pas l'empoisonner et faire un metier qui puisse me faire vivre;aussi j'utilise deja des moyens et du materiel pour paillier aux inconvenientes et surtout ne pas me laisser envahir par les mauvaises herbes,les insectes indésirables et fournir une marchandise qui puisse etre conforme à la vente et aux consommateurs

Ne mettons pas tous les torts sur l'agriculture.....l'industrie,les dechets laissés par les particuliers dans la nature,le tabacetc.....sont plus dangereux et l'impact sur notre santé est loin d'etre anodin!!!!

Numéro : 96 Date de dépôt : 05/05/2020 Heure de dépôt : 15:31 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : J accepte cette chartre qui concilie agriculteur et voisinage

Numéro : 97 Date de dépôt : 06/05/2020 Heure de dépôt : 12:44 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Ok pour les chartes de réduction des znt

Numéro : 98 Date de dépôt : 06/05/2020 Heure de dépôt : 13:16 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La charte semble etre le moins mauvais des compromis...

Numéro : 99 Date de dépôt : 06/05/2020 Heure de dépôt : 13:23 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : J'ai des parcelles avec riverains en bordure je suis prêt a mettre une bordure en ZNT mais j'aimerais être indemnisé pour l'entretien et le surcoût du travail supplémentaire
je suis favorable a cette charte

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 100 Date de dépôt : 06/05/2020 Heure de dépôt : 21:58 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis pour cette charte ZNT qui réduit à trois mètres au long des terrains bâtis!

Mais cette loi ZNT est inamissible !

-qui va payer les fermages aux propriétaires et impôts foncier sur cette zone de non traitement? Car elle ne sera plus cultivé, elle sera pleins de mauvaises herbes qui graineront ensuite dans toute la parcelle

-qui va être embêté avec des dépôts sauvages de déchets en tout genres ?

-qui va payer le manque à gagner sur cette zone ?

Et bien c'est encore l'agriculteur qui doit s'adapter avec tous les impacts économique qui s'en suit et oui une fois de plus ! Une honte !!!

Numéro : 101 Date de dépôt : 06/05/2020 Heure de dépôt : 22:05 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : je suis d'accord pour la mise en place de cette charte qui me semble être un bon compromis, malgré les contraintes rajoutées aux agriculteurs !

Numéro : 102 Date de dépôt : 06/05/2020 Heure de dépôt : 22:59 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Cette charte est une bonne chose pour le monde agricole qui souffre. De nouvelles contraintes sont ajoutées régulièrement sur nos exploitations. Cette charte nous enlève pas de contrainte mais en rajoute, certes dans une moindre mesure que ce qui était prévu initialement mais en rajoute tout de même chez les exploitants et les propriétaires également.

Un pas à été fait à travers ce texte par les agriculteurs. Aux riverains d'en faire autant en respectant ces zones qui seront mises en places pour quelles ne servent pas de chemins ou d'entreposage pour les déchets verts.

Numéro : 103 Date de dépôt : 06/05/2020 Heure de dépôt : 23:40 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : FAVORABLE

La ZNT habitation n'est pas du tout nécessaire dans notre pays.

Les pratiques agricoles sont aujourd'hui d'une précision inégalée, les produits homologués en France sont homologués et suivi au niveau toxicologie.

Les pratiques agricole française actuelle sont 100 % sûr !!

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 104 Date de dépôt : 06/05/2020 Heure de dépôt : 23:50 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Avis favorable, l'agriculture française est la plus sécuritaire, au vu du rendement et de la qualité demandés. Je pense que beaucoup de normes ont été prises dans ce domaine, il est temps d'en demander autant aux autres pays et industriels plutôt que de mettre davantage en difficulté nos agriculteurs.

J'espère que la crise du covid mettra en évidence que la majeure partie de la pollution n'est pas due à l'agriculture mais bien à la surpopulation et au transport excessif (de marchandises importés inutilement).

Numéro : 105 Date de dépôt : 07/05/2020 Heure de dépôt : 00:04 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Cette charte présente un réel intérêt pour limiter l'impact de ce décret nos producteurs.

Les agriculteurs sont encore une fois des victimes de cette décision. Qui peut les indemniser pour les surfaces perdues ? Comment vont-ils gérer la pression des maladies ou mauvaises herbes arrivant par l'extérieur des champs et qui impacteront la parcelle dans son ensemble ? Qui va gérer les déchets en bordure de route qui s'accumuleront dans les parcelles ?.....

Les agriculteurs nous nourrissent, en respectant les normes et en utilisant des produits autorisés par la loi... Alors oui il faut utiliser moins de produits phytosanitaires mais sans pénaliser nos producteurs et surtout sans leur apporter d'alternatives (financière, d'autres produits à utiliser au même prix et même efficacité...)

En conclusion oui à la charte, non à la mise en place du décret

Numéro : 106 Date de dépôt : 07/05/2020 Heure de dépôt : 12:16 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Qui va payer les pertes ??? Pour ma part j'utilise des buses anti-dérive plus du LI700 qui jouent très bien leur rôle donc je ne vois pas l'intrinsèque d'une ZNT

Numéro : 107 Date de dépôt : 07/05/2020 Heure de dépôt : 13:46 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Mon avis est favorable pour la Charte, dans un contexte où l'agriculture visée est néfaste pour l'environnement et la santé humaine, alors que l'agriculture ne cesse d'évoluer dans le bon sens du point de vue de beaucoup de gens, réduction des produits phytosanitaires, matériels de plus en plus précis, ainsi que l'agriculteur lui-même s'informe davantage pour devenir encore meilleur.

La Charte va sûrement permettre d'apaiser les esprits avec la population, hélas il ne faudra pas oublier, qu'il y aura des répercussions financières pour les exploitants ne pouvant plus cultiver ces zones de non-traitement, mais que celles-ci deviennent des zones « sauvage », non entretenues.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 108 Date de dépôt : 07/05/2020 Heure de dépôt : 18:27 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Contre la znt

Je ne vois pas pourquoi les agriculteurs auraient une znt le long des habitations :

-cela provoquerait des friches avec des décharges sauvages d'habitants peu scrupuleux

-les habitations sont loin d'être des modèles écologique avec beaucoup de produit ,d'entretien ou de confort , chimique dont mêmes certains sont interdits en agriculture !!

-la compétitivité agricole et loin d'être favorable à l'agriculture française, n'allons pas recréer des normes franco-françaises pour , de l'autre côté, importer des produits moins écologique.

-cette lois pseudo écologique n'est qu'une mascarade, les écologiste devraient viser certains industriels ou même les déversements "propre" des lagunages, mais ça s'est sûrement moins facile...

Numéro : 109 Date de dépôt : 07/05/2020 Heure de dépôt : 18:40 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Contre la znt

Je vais louer des terres auxquelles je ne pourrais pas faire ce que je veux.

Pourquoi interdire les traitements quand ces mêmes habitants veulent une clôture propre donc achète des produits en grande surface et en mettent 50 fois la doses ?

Qui va venir arracher les herbes non autorisée ? (Chardons, ambroisie....)

On n'est déjà en manque de compétitivité vous avez raison continué à assassiner l'agriculture française mais ne venez pas pleurer quand vous serez obliger de manger des produits importés.

Allez plutôt analysé les sorties d'écoulements des grandes villes dans les rivières et fleuves.

Numéro : 110 Date de dépôt : 08/05/2020 Heure de dépôt : 14:40 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La nouvelle loi est une nouvelle contrainte pour les exploitants agricoles qui doivent sans cesse se plier aux exigences environnementale alors que les agriculteurs font tous des efforts pour protéger au maximum l'environnement.

Cette charte permet d'assouplir quelque peu le texte de loi mais elle va obliger bon nombre d'agriculteur à créer des bandes non traitées autour des lieux d'habitations. Ces bandes deviendrons des surfaces non productives qui vont venir impacter la rentabilité économique des exploitations qui sont déjà très fragiles aujourd'hui. C'est pourquoi cette charte doit être complétée d'un accompagnement financier pour que l'agriculteur seul ne supporte pas le coût financier de la protection des riverains.

C'est pourquoi il faut que cette charte soit validée pour que les agriculteurs puissent continuer à conserver un maximum de surfaces productrices.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 111 Date de dépôt : 08/05/2020 Heure de dépôt : 14:51 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La nouvelle loi est une nouvelle contrainte pour les exploitants agricoles qui doivent sans cesse se plier aux exigences environnementale alors que les agriculteurs font tous des efforts pour protéger au maximum l'environnement.
Cette charte permet d'assouplir quelque peu le texte de loi mais elle va obliger bon nombre d'agriculteur à créer des bandes non traitées autour des lieux d'habitations. Ces bandes deviendront des surfaces non productives qui vont venir impacter la rentabilité économique des exploitations qui sont déjà très fragiles aujourd'hui. C'est pourquoi cette charte doit être complétée d'un accompagnement financier pour que l'agriculteur seul ne supporte pas le coût financier de la protection des riverains.
C'est pourquoi il faut que cette charte soit validée pour que les agriculteurs puissent continuer à conserver un maximum de surfaces productrices.

Numéro : 112 Date de dépôt : 08/05/2020 Heure de dépôt : 20:26 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis pour cette charte permettant la réduction des ZNT riverains à trois mètres.
Mon exploitation est fortement impacté par ces ZNT car beaucoup de parcelle borde des villages. Sa serait donc une perte sèche de revenue, car je serais contraint de semer de l'herbe. Il y a également l'option de semer quand même ces surfaces mais de ne pas traiter mais dans mon système ou nous produisons des cultures de semences cela serait compliqué car ces cultures doivent respectés un cahier des charges. De plus sur c'est surface non traité les adventices vont être présente et vont grainé dans le reste du champ.
Il ne faut pas oublié non plus que se sont des surfaces ou l'ont paye des fermages qui ne seront plus productive.
De plus ces bandes d'herbes derrières les zones urbaines vont favorisez les dépôts sauvages et sa sera encore à l'agriculteur de s'en débarrasser.
En se qui concerne la pulvérisation aujourd'hui un grand nombre d'exploitant son équipé de buse anti-dérive se qui permet d'éviter les vapeurs de produit de traitement sur les coté de la parcelle. De plus aujourd'hui les agriculteurs sont obligés de passé une certification pour pouvoir pulvérisé. (D'ailleurs lors de cette formation on nous rappelle qu'il est interdit de traité quand le vent est supérieur à 19 KM/H.)
A l'avenir j'espère que des dispositions seront prise dans les plans d'urbanismes pour que la ZNT soit comprise dans les zones constructibles et non sur les terres agricole.
Il n'est pas normal que sa soit toujours à l'agriculteur de s'adapter il a déjà forte à faire avec les autres réglemations.
A l'avenir il faudra également faire attention à l'expansion des villes, n'oublions pas que ces dernières années nous avons perdus 800 000 hectares de surfaces agricoles en 10 ans (Source: Agreste). Donc la perte de surface due à l'artificialisation des sols plus celles perdus par les ZNT riverain vas peut être commencé à faire beaucoup pour nourrir une population en hausse constante.
Redonnons à l'agriculture française la place qu'elle doit avoir, et prenons des décisions en ce sens.

Numéro : 113 Date de dépôt : 09/05/2020 Heure de dépôt : 08:57 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : OK avec la charte

Numéro : 114 Date de dépôt : 09/05/2020 Heure de dépôt : 15:02 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : j'approuve l'élaboration de cette charte .

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 115 Date de dépôt : 09/05/2020 Heure de dépôt : 15:25 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis agriculteur,producteur de céréales et d un élevage de volailles de différentes catégories:Dindes Poulets Pintades.
Le respect et l obligation des chartes,règles sanitaire,bien être des animaux,^maintien d une biodiversité encore importante sur l exploitation:tous ces éléments font partie de notre quotidien
Mon BTA,certiphitos et surtout l expérience font que je pense pouvoir prétendre connaître le milieu agricole
Les produits sanitaires pour l élevage et phytosanitaires pour les cultures ont une AMM et validée par l Anses.Les doses employées sont ici appliquées au maximum à 50% de la préconisation
l aspect olfactif d un produit épandu que l on peut ressentir ne veut pas dire toxique ou nuisible a la santé humaine.De nombreux produits ont été supprimés en France par mesure de précaution,sans pour cela être avérés à RISQUE mais sont par contre utilisés chez nos voisins frontaliers ou Internationaux
je vous rappelle que la France est reconnue pour avoir la nourriture la plus saine...
D autre part je vis dans une commune ou la moitié de la population vient de la région parisienne;les relations de bon voisinage se passent très bien dans la mesure ou chacun se respecte.Les résidents ne souhaitent pas avoir autour de leur maison ou propriété des zones qui seront une source de mauvaise herbe ou de dépôts de détritux...
Je ne vois donc pas l intérêt d avoir une ZNT .Aucun élément avéré scientifiquement étant négatif sur la santé humaine.
le relationnel et la communication entre tous les acteurs seront les éléments à .privilégier

Numéro : 116 Date de dépôt : 09/05/2020 Heure de dépôt : 18:30 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je pense que grace à des précautions et formations depuis 20 ans l'agriculture française donne une image très positive face à l'environnement.
En effet dans les exploitations un local destiné aux produits est très règlementé
Les consignes d'utilisation toujours présentes sur les emballages
Les applicateurs n'hésite pas à intervenir la nuit tot le matin ou tard le soir afin d'appliquer à doses très réduites et dans les meilleurs conditions et seulement avec des conseils neutres en dehors de réseau commerciaux
Les emballages vides(bidons big- bag etc)sont collectés 2 fois par des organismes agréés pour etre recycler
Le respect du voisinage est depuis toujours une priorité pour le monde agricole
Accompagnés par tout les services des organisations agricoles les agriculteurs sont fiers de leur travail et très heureux de pouvoir nourrir dans d'excellentes conditions les populations
En conclusion arretons de toujours plus de réglemets regardons réellement ce qui se passe sur le terrain la profession a toujours été en avance pour améliorer échanger construire afin que l'environnement de chacun soit meilleur que la veille

Numéro : 117 Date de dépôt : 10/05/2020 Heure de dépôt : 13:07 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis prêt à réaliser c'est znt mais on paye du fermage sur c est surface donc je demande une compensation financière , sur c est surface znt et c'est encore à nous agriculteur de les entretenir il faut encore investir dans du materiel en plus pour cela !! Une Aide aussi pour cela serait la bienvenue . Car je veut bien proteger le voisinage mais vas pas falloir qu'il y ait que les agriculteurs qui paye!!!!

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 118 Date de dépôt : 10/05/2020 Heure de dépôt : 18:39 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : bonjour
nabitant en limite de ma commune
je pense bien faire mon métier et respecte mes riverains
arrêtez de nous rajouter toujours des contraintes supplémentaires

Numéro : 119 Date de dépôt : 10/05/2020 Heure de dépôt : 19:21 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : OUI pour défendre cette charte ZNT qui réduit à trois mètres au long des terrains avec maison...
Que vont devenir les 3 mètres non traité ?
-Une bande très enherbée de mauvaises herbes en tous genres qui au fur et à mesure des années vont gagner sur toute la parcelle ?
-Une décharge publique de dépôts sauvages par les citoyens ?

Ca va surtout devenir un manque à gagner pour l'agriculteur et oui encore une fois...
L'agriculteur va devoir PAYER du fermage aux propriétaires, des impôts fonciers, l'entretien des 3 mètres non traité (car les mauvaises herbes vont être défavorable à la culture mise en place beaucoup trop de concurrence pour pousser convenablement donc la culture se trouvera étouffée).

Qui va payer le manque à gagner sur cette zone ? Pour certaines exploitations cela représente des surfaces très importantes qui vont être impactées par la ZONE DE NON TRAITEMENT

L'agriculteur va devoir encore s'adapter à cet impact réel économique une fois de plus !!
Quelle honte pour l'agriculture française qui est l'une des plus saine et durable du monde !

Numéro : 120 Date de dépôt : 11/05/2020 Heure de dépôt : 13:21 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La Charte élaborée par la chambre d'agriculture, elle est construite au moins pour retrouver un dialogue constructif avec nos riverains sur le sujet sensible.
nous devons continuer à produire pour nourrir notre population.
Mais, cette surface ZNT prise de l'agriculture devra être valoriser au plus juste pour quelle serve autant pour l'agriculteur que l'agriculture, mais aussi à notre paysage rurale.

Cette ZNT, à une valeur historique car l'agriculteur paye des impôts fonciers dessus depuis qu'il l'exploite. Il l'entretien comme un bon père de famille, afin de rester son engagement avec son propriétaire. Mais maintenant, qu'il ne va plus l'exploité, qui va payer les impôts fonciers dessus ? Si il n'y a pas de valeur ajoutée sur cette surface, l'agriculteur ne paiera plus son fermage dessus, il ne pourra plus l'impacter sur ces ventes produites dessus. Il n'en produira plus.
Sauf, si ces surfaces sont revalorisées à sa juste valeur, qu'elle soient reconnu comme surface indemnizable, et même reconnu sur le volet PAC en octroyant une aide spécifique dessus.

Numéro : 121 Date de dépôt : 11/05/2020 Heure de dépôt : 13:37 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation :

Membre de l'association Pêle-Mêle de Landes-le-Gaulois, nous nous faisons l'écho des remarques et des questions que nous avons recueillies que nous livrons point par point, tout à trac.

La période de concertation ne peut-elle pas être étendue dans la mesure où elle correspond à une période de confinement qui ne permet pas les débats et les discussions notamment au sein des associations. Par ailleurs, les informations affichées en mairie ne sont pas consultables et nous n'avons eu vent de la concertation que grâce à un article paru dans la Nouvelle République. Vous conviendrez que pour établir un dialogue entre toutes les parties concernées en ce temps de confinement est difficile.

Questions qui ont été posées :

N'y a-t-il pas une sous-estimation de l'exposition des riverains aux pesticides en ne proposant qu'une distance de trois, cinq ou dix mètres ?

Qu'en est-il des études des effets dit « cocktails » ? L'association de produits générant de nouvelles molécules rentre-t-il en compte des dispositions prises par la loi ?

De nombreuses études font le lien entre pesticides, risques pour la santé et contamination des milieux notamment aquatiques. Les spécifications du site de l'ANSES indique que certains produits sont « Très toxiques pour les organismes aquatiques, [et] entraînent des effets néfastes à long terme ». Les relevés de la qualité de l'eau à Landes-le-Gaulois laissent apparaître des traces de pesticides dans des proportions toujours remarquées par l'ARS. Ne serait-il pas envisageable que l'argent public qui soutient l'agriculture soit conditionné à la qualité des pratiques et surtout puisse favoriser des changements afin de favoriser la biodiversité et le respect de l'environnement.

Ne peut-on pas envisager une obligation d'informer le public au moment de épandages, tout comme les chasseurs indiquent une battue au gros gibier à l'aide de panneaux.

Pourquoi n'y a-t-il aucune information publique sur la nature des produits utilisés, dans un périmètre donné.

Quels sont les moyens de contrôle quant à l'utilisation de ces produits phytopharmaceutiques ?

Quel est le pouvoir de police des municipalités en rapport avec cette question ?

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Des municipalités prennent des arrêtés pour limiter voire interdire l'usage de pesticides sur leur territoire. A notre connaissance aucune n'en a pris dans le Loir-et Cher. Est-ce à dire qu'il est plus important de privilégier des choix économiques a priori rentables que la santé publique ?

Numéro : 122 **Date de dépôt :** 11/05/2020 **Heure de dépôt :** 13:54 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation :

Membre de l'association FCIC-Môle de Landes-le-Gaulois, nous nous faisons l'écho des remarques et des questions que nous avons recueillies que nous livrons point par point, tout à trac.

La période de concertation ne peut-elle pas être étendue dans la mesure où elle correspond à une période de confinement qui ne permet pas les débats et les discussions notamment au sein des associations. Par ailleurs, les informations affichées en mairie ne sont pas consultables et nous n'avons eu vent de la concertation que grâce à un article paru dans la Nouvelle République. Vous conviendrez que pour établir un dialogue entre toutes les parties concernées en ce temps de confinement est difficile.

Questions qui ont été posées :

N'y a-t-il pas une sous-estimation de l'exposition des riverains aux pesticides en ne proposant qu'une distance de trois, cinq ou dix mètres ?

Qu'en est-il des études des effets dit « cocktails » ? L'association de produits générant de nouvelles molécules rentre-t-il en compte des dispositions prises par la loi ?

De nombreuses études font le lien entre pesticides, risques pour la santé et contamination des milieux notamment aquatiques. Les spécifications du site de l'ANSES indique que certains produits sont « Très toxiques pour les organismes aquatiques, [et] entraînent des effets néfastes à long terme ». Les relevés de la qualité de l'eau à Landes-le-Gaulois laissent apparaître des traces de pesticides dans des proportions toujours remarquées par l'ARS. Ne serait-il pas envisageable que l'argent public qui soutient l'agriculture soit conditionné à la qualité des pratiques et surtout puisse favoriser des changements afin de favoriser la biodiversité et le respect de l'environnement.

Ne peut-on pas envisager une obligation d'informer le public au moment de épandages, tout comme les chasseurs indiquent une battue au gros

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

gibier à l'aide de panneaux.

Pourquoi n'y a-t-il aucune information publique sur la nature des produits utilisés, dans un périmètre donné.

Quels sont les moyens de contrôle quant à l'utilisation de ces produits phytopharmaceutiques ?

Quel est le pouvoir de police des municipalités en rapport avec cette question ?

Des municipalités prennent des arrêtés pour limiter voire interdire l'usage de pesticides sur leur territoire. A notre connaissance aucune n'en a pris dans le Loir-et-Cher. Est-ce à dire qu'il est plus important de privilégier des choix économiques a priori rentables que la santé publique ?

Numéro : 123 Date de dépôt : 11/05/2020 Heure de dépôt : 15:03 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Une contrainte supplémentaire qui contribue à la diminution des surfaces agricoles, on nous parle pourtant de besoin d'autosuffisance alimentaire en France...

Numéro : 124 Date de dépôt : 11/05/2020 Heure de dépôt : 15:10 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Une contrainte supplémentaire qui contribue à la diminution des surfaces agricoles, on nous parle pourtant de besoin d'autosuffisance alimentaire en France...

Numéro : 125 Date de dépôt : 11/05/2020 Heure de dépôt : 15:12 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : C'est un bon début pour le rapprochement entre les personnes qui ne connaissent rien à l'agriculture et les agriculteurs. C'est aussi un pas formidable pour le bien vivre ensemble.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 41

Numéro : 126 **Date de dépôt :** 11/05/2020 **Heure de dépôt :** 17:54 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Durcir la réglementation sur l'utilisation des phytosanitaires reste inacceptable compte tenu de l'encadrement actuel très complet et complexe de cette catégorie d'intrants. Dans le contexte actuel il est important de pouvoir utiliser les produits phytosanitaires puisque peu de solutions de biocontrôle sont disponibles. Cette utilisation doit pouvoir se faire sur l'ensemble des parcelles sur lesquelles nous payons des impôts et loyers. Interdire l'exploitation de l'ensemble des surfaces à proximité d'habitation doit être compensée économiquement. De plus comme pour l'implantation des bâtiments d'élevage il faut une règle de réciprocité et d'antériorité. Le minimum qui pourrait être fait c'est de pouvoir déclarer ces surfaces en surface d'intérêt écologique (si inf 5 m). Il est important de rappeler à l'ensemble des riverains qu'une obligation doit en entraîner une autre, ces surfaces ne doivent pas faire l'objet de dépôt d'ordure, pelouse ou faire l'objet de lieu de balade. La charte riverain permet de prendre conscience que la terre est une denrée rare , ne la gâchons pas . Au travers de ce texte cela montre que nous mettons toute notre compétence et de professionnalisme quand nous utilisons des produits phytosanitaires. Quid de la gestion des espèces invasives dans ces zones !